

NEUBERGER | BERMAN

Article 10 (SFDR)

Publication Internet relative aux fonds visés à l'article 8

NB Alternative Funds SICAV S.A – NB Direct Private Equity Fund 2024

Version	Date de publication	Date de mise à jour (le cas échéant)	Explication (le cas échéant)
1.0	14 mars 2024	S.O.	S.O.

Dénomination du produit : NB alternative
Funds SICAV S.A – NB Direct Private Equity
Fund 2024 (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique :
54930008MTFAQKTIMZ37

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



A. Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment, les équipes d'investissement des Gestionnaires de portefeuille de NBEL et NBAA recherchant des opportunités de placement en private equity pour le Compartiment (la/les « **Équipe(s) d'investissement** ») prennent en compte, à leur discrétion, diverses caractéristiques environnementales et sociales, notamment :

- Environnement (par exemple émissions de GES, consommation d'énergie) ;
- Social (par exemple confidentialité et sécurité des données, sécurité des produits) ;
- Main-d'œuvre (par exemple sécurité du personnel, participation des employés) ;
- Chaîne d'approvisionnement (par exemple approvisionnement en matériaux, gestion de la chaîne d'approvisionnement) ; ou
- Leadership et gouvernance (par exemple éthique commerciale, exposition à une réglementation en évolution).

Stratégie d'investissement

Afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment :

- investira aux côtés de sponsors principaux, de general partners ou de gestionnaires (chacun étant désigné comme « **Sponsor principal** ») ayant démontré un engagement en faveur de l'intégration de la thématique ESG tout au long de leurs processus d'investissement, tant au niveau de l'entreprise que de la stratégie de fonds. Les caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte par les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL pour chaque Sponsor principal au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative de l'intégration de la thématique ESG au niveau du Sponsor principal comme de la stratégie d'investissement du fonds sous-jacent de celui-ci, en termes de politique, de supervision,

d'objectif, de sélection, d'actionnariat et de mesure, sur la base des meilleures pratiques du secteur (le « **Tableau de bord ESG du Gestionnaire** ») ;

- investira dans des sociétés qui ont fait l'objet d'une évaluation des facteurs ESG par les Équipes d'investissement (« **Évaluation des facteurs ESG des Sociétés** »), sur la base du concept de considérations ESG importantes spécifiques à un secteur ; et
- évitera d'investir dans des sociétés dont les activités, au moment de la réalisation de l'investissement par le Compartiment, ne sont pas conformes à la Politique de prévention de NB Private Markets (la « **Politique de prévention de NB Private Markets** ») et aux directives d'investissement correspondantes spécifiques du Compartiment (en association avec la Politique de prévention de NB Private Markets, les « **Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention** »).

Proportion d'investissements

La proportion minimale prévue d'investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment et décrites ci-dessus (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S) est de 80 % de son actif total. De manière générale, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif total dans d'autres investissements (#2 Autres).

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les Équipes d'investissement assureront le suivi et présenteront aux investisseurs du Compartiment un rapport sur la performance des indicateurs de durabilité ci-dessus, à savoir : (i) le Tableau de bord ESG du Gestionnaire ; (ii) l'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés ; et (iii) les Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention.

Les Équipes d'investissement utilisent les indicateurs de durabilité ci-dessus pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales importantes alignées sur les facteurs ESG :

- Pourcentage d'investissements ayant un score moyen pondéré dans le Tableau de bord ESG du Gestionnaire supérieur à la catégorie la plus basse (« Absence ») ;
- Pourcentage d'investissements ayant fait l'objet d'une Évaluation des facteurs ESG des Sociétés par les Équipes d'investissement ;
- Pourcentage d'investissements conformes aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention.

Les investissements réalisés par le Compartiment feront l'objet d'un suivi continu afin de détecter les violations des critères ESG et les risques en temps réel, en tirant parti des capacités big data de tiers du Gestionnaire, ainsi qu'au moyen d'un questionnaire de suivi envoyé aux Sponsors au moins une fois par an, qui renseigne sur les questions ESG, notamment sur les changements importants éventuels dans les pratiques ou politiques ESG du Sponsor concerné ou sur l'existence d'événements déclencheurs de risques ESG au niveau de la société bénéficiaire des investissements.

Méthodes

Chaque Sponsor se voit attribuer un score moyen pondéré sur l'échelle des catégories évaluées (« Absence », « En phase initiale », « En phase de développement » ou « Intégré »), qui fait l'objet d'un suivi dans le temps et d'une comparaison avec des indices de référence exclusifs portant sur des sociétés homologues. En l'absence d'éléments probants attestant de l'engagement du Sponsor principal en faveur de l'intégration de la thématique ESG, ledit Sponsor principal sera classé dans la catégorie « Absence » et ne sera donc pas considéré comme aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. En outre, l'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales est évalué à l'aide de l'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés, qui repose sur la Matrice de matérialité exclusive de Neuberger Berman (la « Matrice de matérialité de NB »). Les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment feront l'objet d'un suivi régulier afin de détecter les violations des critères ESG et les risques en temps réel, en tirant parti des capacités big data de tiers pertinentes des gestionnaires. Si une question ESG pertinente et importante est identifiée auprès d'un Sponsor principal ou d'une société bénéficiaire des investissements à la suite d'un tel suivi, les Gestionnaires de portefeuille détermineront un plan d'action adéquat incluant des mesures de sensibilisation. Les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL appliquent la Politique de prévention de NB Private Markets et les Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention pour s'assurer que le Compartiment n'investira pas sciemment dans des sociétés impliquées dans l'une des activités qui y sont mentionnées.

Sources et traitement des données

Les données ESG proviennent d'organisations financières internationales, de prestataires externes, d'informations publiées directement par les sociétés, d'informations indirectes sur les sociétés, d'agences de développement et de prestataires de recherche ESG spécialisés. L'équipe big data de Neuberger Berman peut être amenée à travailler en collaboration avec l'Équipe d'investissement pour identifier des sources de données innovantes et non traditionnelles susceptibles de fournir des informations supplémentaires. L'estimation ne

devrait concerner qu'une faible proportion de données, sélectionnée en fonction de la composition, de la nature, de l'activité et du secteur des sociétés bénéficiaires des investissements.

Limites aux méthodes et aux données

Les limites aux méthodes et aux données comprennent entre autres le manque de standardisation et le reporting limité et/ou peu homogène des sponsors de private equity. Ainsi, le Gestionnaire et les Équipes d'investissement encouragent la publication de certains indicateurs de données ESG de base, notamment par le biais d'efforts volontaires tels que l'Initiative de convergence des données ESG. En outre, le dialogue est utilisé comme un moyen d'améliorer la compréhension des Sponsors principaux et des sociétés bénéficiaires des investissements sur les questions ESG. Ces limites ne devraient pas affecter la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment, en particulier grâce aux mesures prises pour les atténuer.

Diligence raisonnable

Avant de réaliser des investissements, l'Équipe d'investissement mènera le processus de diligence raisonnable qu'elle jugera justifié et approprié sur la foi des faits et circonstances applicables à chaque investissement. L'Équipe d'investissement soumettra la société à un processus de diligence raisonnable en mettant l'accent sur des facteurs ESG importants spécifiques à la société et au secteur cibles, ainsi que sur les pratiques du Sponsor principal (telles que définies ci-dessous). Sur la base du processus de diligence raisonnable initial, l'Équipe d'investissement attribue à chaque Sponsor principal un score ESG moyen pondéré, qui fait l'objet d'un suivi dans le temps et d'une comparaison avec les indices de référence exclusifs portant sur des sociétés homologues. Après l'investissement, un questionnaire annuel de diligence raisonnable sera envoyé à chaque Sponsor principal bénéficiaire des investissements du Compartiment en vue du suivi des progrès réalisés sur les questions ESG. En outre, l'Équipe d'investissement réalise un suivi périodique des sociétés bénéficiaires des investissements afin de détecter les violations ESG. Les Équipes d'investissement travaillent en étroite collaboration avec l'Équipe d'investissement ESG pour garantir le respect des meilleures pratiques du secteur en matière d'intégration ESG dans le cadre du processus de diligence raisonnable, par le biais de réunions régulières et de séminaires périodiques.

Politiques d'engagement

Les co-investissements du Compartiment seront généralement des investissements minoritaires, réalisés aux côtés d'un Sponsor principal qui contrôle ou a des droits de contrôle importants sur la société bénéficiaire des investissements. Dans l'ensemble, en tant qu'investisseur minoritaire, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL et le Compartiment disposeront de droits de gouvernance limités concernant les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les fonds et les comptes clients gérés par ces Gestionnaires de portefeuille ou leurs sociétés affiliées (autres que le Compartiment) sont des investisseurs existants dans les fonds des Sponsors principaux avec lesquels le Compartiment devrait co-investir. Les Gestionnaires de portefeuille concernés peuvent être amenés à dialoguer directement avec les Sponsors principaux dans le cadre de leurs relations, afin d'améliorer leur compréhension de la gestion des questions ESG au sein d'un Sponsor principal et de ses sociétés en portefeuille et d'encourager l'amélioration des processus ESG au sein dudit Sponsor principal dans la mesure jugée adéquate par les Gestionnaires de portefeuille.

Indice de référence désigné

Non, aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable.



C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment, les équipes d'investissement des Gestionnaires de portefeuille de NBEL et NBAA recherchant des opportunités de placement en private equity pour le Compartiment (la/les « **Équipe(s) d'investissement** ») prennent en compte, à leur discrétion, diverses caractéristiques environnementales et sociales, notamment :

- Environnement (par exemple émissions de GES, consommation d'énergie) ;
- Social (par exemple confidentialité et sécurité des données, sécurité des produits) ;
- Main-d'œuvre (par exemple sécurité du personnel, participation des employés) ;
- Chaîne d'approvisionnement (par exemple approvisionnement en matériaux, gestion de la chaîne d'approvisionnement) ; ou
- Leadership et gouvernance (par exemple éthique commerciale, exposition à une réglementation en évolution).

Afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment :

- investira aux côtés de sponsors principaux, de general partners ou de gestionnaires (chacun étant désigné comme « **Sponsor principal** ») ayant démontré un engagement en faveur de l'intégration de la thématique ESG tout au long de leurs processus d'investissement, tant au niveau de l'entreprise que de la stratégie de fonds. Les caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte par les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL pour chaque Sponsor principal au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative de l'intégration de la thématique ESG au niveau du Sponsor principal comme de la stratégie d'investissement du fonds sous-jacent de celui-ci, en termes de politique, de supervision, d'objectif, de sélection, d'actionariat et de mesure, sur la base des meilleures pratiques du secteur (le « **Tableau de bord ESG du Gestionnaire** ») ;
- investira dans des sociétés qui ont fait l'objet d'une évaluation des facteurs ESG par les Équipes d'investissement (« **Évaluation des facteurs ESG des Sociétés** »), sur la base du concept de considérations ESG importantes spécifiques à un secteur ; et
- évitera d'investir dans des sociétés dont les activités, au moment de la réalisation de l'investissement par le Compartiment, ne sont pas conformes à la Politique de prévention de NB Private Markets (la « **Politique de prévention de NB Private Markets** ») et aux directives d'investissement correspondantes spécifiques du Compartiment (en association avec la Politique de prévention de NB Private Markets, les « **Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention** »).

Les co-investissements du Compartiment seront généralement des investissements minoritaires, réalisés aux côtés d'un Sponsor principal qui contrôle ou a des droits de contrôle importants sur la société bénéficiaire des investissements. Dans l'ensemble, en tant qu'investisseur minoritaire, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL et le Compartiment disposeront de droits de gouvernance limités concernant les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les fonds et les comptes clients gérés par ces Gestionnaires de portefeuille ou leurs sociétés affiliées (autres que le Compartiment) sont des investisseurs existants dans les fonds des Sponsors principaux avec lesquels le Compartiment devrait co-investir. Dans de telles circonstances, les Gestionnaires de portefeuille de NBEL et de NBAA peuvent être amenés à dialoguer directement avec les Sponsors principaux dans le cadre de leurs relations, afin d'améliorer leur compréhension de la gestion des questions ESG au sein d'un Sponsor principal et de ses sociétés en portefeuille et d'encourager l'amélioration des processus ESG au sein dudit Sponsor principal dans la mesure jugée adéquate par les Gestionnaires de portefeuille.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



D. Stratégie d'investissement

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Tableau de bord ESG du Gestionnaire

Conformément au Tableau de bord ESG du Gestionnaire, l'Équipe d'investissement attribuée à chaque Sponsor principal un score moyen pondéré sur l'échelle des catégories évaluées (« Absence », « En phase initiale », « En phase de développement » ou « Intégré »), qui fait l'objet d'un suivi dans le temps et d'une comparaison avec des indices de référence exclusifs portant sur des sociétés homologues.

Le Compartiment promouvra les caractéristiques environnementales et sociales en investissant uniquement aux côtés de Sponsors principaux dont les indicateurs du Tableau de bord ESG du Gestionnaire démontrent un engagement en faveur de l'intégration de la thématique ESG tout au long de leurs processus d'investissement, tant au niveau de l'entreprise que de la stratégie de fonds. Ces preuves peuvent inclure la documentation formelle de la philosophie et de l'engagement ESG, une supervision spécifique des initiatives ESG, la prise en compte des facteurs ESG lors de la sélection et de la diligence des investissements, le suivi des investissements et/ou l'engagement et les initiatives sur les thèmes ESG au niveau du portefeuille sous-jacent, et/ou la mesure et le reporting de la performance ESG.

Par conséquent, le Compartiment n'investira pas aux côtés de Sponsors principaux ayant un score moyen pondéré dans le Tableau de bord ESG du Gestionnaire se trouvant dans la catégorie la plus basse (« Absence »), aucun élément probant de l'intégration de la thématique ESG au niveau de l'entreprise et de la stratégie de fonds n'étant généralement disponible pour ces Sponsors principaux. Au niveau de l'entreprise, ces Sponsors principaux peuvent être dépourvus de politique ESG ou de supervision y relative. Au niveau des fonds de ces Sponsors principaux, il manque généralement d'éléments probants sur la prise en compte des considérations ESG dans le cadre du processus d'investissement. Pour ces raisons, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL ont estimé que le Compartiment ne devait pas investir aux côtés de ces Sponsors principaux.

Outre l'analyse du Tableau de bord ESG du Gestionnaire préalable à chaque investissement ou co-investissement dans un fonds primaire (si celle-ci n'a pas encore été réalisée dans le cadre d'un investissement antérieur, y compris pour ce qui est de l'engagement dans des fonds primaire de fonds et/ou de comptes clients gérés par les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL ou leurs sociétés affiliées [autres que le Compartiment]), les Gestionnaires de portefeuille concernés enverront des questionnaires annuels à chaque Sponsor principal bénéficiaire des investissements du Compartiment, aux fins du suivi des progrès réalisés sur les questions ESG avec ledit Sponsor principal au long de la période de détention des investissements.

Évaluation des facteurs ESG des Sociétés et suivi ESG

Le Compartiment promouvra les caractéristiques environnementales et sociales en investissant uniquement dans des sociétés pour lesquelles l'Équipe d'investissement a mené la procédure d'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés.

L'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés repose sur la Matrice de matérialité exclusive de Neuberger Berman (la « **Matrice de matérialité de NB** »), qui aide les Équipes d'investissement à identifier les facteurs ESG spécifiques au secteur qui sont susceptibles d'être importants sur le plan financier pour une société donnée par rapport à ses caractéristiques environnementales et sociales.

La Matrice de matérialité de NB définit les questions ESG importantes telles que celles dont les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL estiment qu'elles peuvent avoir une incidence positive ou négative (directement ou indirectement) sur la performance financière d'un investissement. Les Équipes d'investissement prennent en compte les facteurs ESG suivants, ainsi que les exemples de caractéristiques environnementales ou sociales ci-dessous :

- Environnement (par exemple émissions de GES, consommation d'énergie) ;
- Social (par exemple confidentialité et sécurité des données, sécurité des produits) ;
- Main-d'œuvre (par exemple sécurité du personnel, participation des employés) ;
- Chaîne d'approvisionnement (par exemple approvisionnement en matériaux, gestion de la chaîne d'approvisionnement) ; ou
- Leadership et gouvernance (par exemple éthique commerciale, exposition à une réglementation en évolution)

Les caractéristiques environnementales et sociales ci-dessus peuvent être prises en compte lorsque celles-ci sont applicables au secteur spécifique et à la société concernée. Historiquement, ces caractéristiques

environnementales et sociales étaient des caractéristiques plus répandues, évaluées dans le cadre de l'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés ; elles peuvent toutefois évoluer au fil du temps.

Les incidents ou problèmes ESG importants (par exemple un litige antérieur) identifiés par l'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés seront pris en compte par les Gestionnaires de portefeuille au moment d'évaluer l'opportunité d'investissement en question.

Les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment feront l'objet d'un suivi continu afin de détecter les violations des critères ESG et les risques en temps réel, en tirant parti des capacités big data de tiers pertinentes des Gestionnaires, ainsi qu'au moyen d'un questionnaire de suivi envoyé aux Sponsors principaux au moins une fois par an, qui renseigne sur les questions ESG, notamment sur les changements importants éventuels dans les pratiques ou politiques ESG des Sponsors principaux concernés ou sur l'existence d'événements déclencheurs de risques ESG au niveau de la société bénéficiaire des investissements. Dans la mesure où les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL identifient des questions ESG pertinentes et importantes auprès d'un Sponsor principal ou d'une société bénéficiaire des investissements à la suite d'un tel suivi, ils détermineront un plan d'action adéquat, y compris la sensibilisation du Sponsor principal sur le sujet en question, sur la base des faits et circonstances constatés et de son intention d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Restrictions d'investissement

Le Compartiment a également adopté la Politique de prévention de NB Private Markets, en vertu de laquelle le Compartiment n'investira pas sciemment dans des sociétés (i) qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (« PMNU ») dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, que ce soit par le biais du travail des enfants, de la traite d'êtres humains, du travail forcé ou autre, et les Gestionnaires de portefeuille surveilleront les violations des principes du PMNU dans le cadre de ses activités de suivi ESG concernant le portefeuille du Compartiment ; (ii) qui font l'objet de sanctions économiques imposées par les États-Unis par l'intermédiaire de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), par l'Union européenne, par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou par le Trésor de Sa Majesté (Royaume-Uni) (« **Sociétés liées à des sanctions** ») ; (iii) qui sont impliquées dans la fabrication d'armes controversées (à savoir des armes biologiques et chimiques, des mines anti-personnel, des armes à sous-munitions et des armes à uranium appauvri), qu'elles soient responsables de la fabrication finale et de l'assemblage d'armes controversées ou de composants destinés à l'utilisation d'armes controversées, ou qu'il s'agisse de fabricants de composants à double usage ou de plates-formes de livraison ; (iv) qui développent de nouvelles productions d'électricité à partir de charbon thermique ou qui tirent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique. La Politique de prévention de NB Private Markets est mise à la disposition des investisseurs. En outre, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL appliqueront les domaines ou seuils d'évitement améliorés suivants, conformément aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention, en vertu desquelles le Compartiment n'investira pas sciemment directement dans des sociétés :

- (i) dont le but principal est la production ou la distribution active d'armes avec pour objectif d'infliger des dommages physiques ou des préjudices, lorsque la production implique la responsabilité de la fabrication finale ;
- (ii) dont le but principal est la production de produits du tabac ;
- (iii) dont le but principal est la production d'alcool destiné à la consommation humaine ;
- (iv) dont le but principal est la production ou l'extraction de pétrole, de sables bitumeux ou de gaz de schiste ;
- (v) qui tirent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie issue de combustibles fossiles (autres que le charbon thermique, le pétrole et le gaz tels que décrits ci-dessus) ;
- (vi) dont le but principal est la conception, la construction, le financement ou la maintenance de centrales nucléaires, à moins que la société concernée n'ait obtenu une notation de risque ESG « faible » ou « négligeable » ou une notation comparable d'une agence de notation relativement réputée ;

(vii) dont le but principal est la production ou la proposition directe de loteries, de jeux d'argent en ligne, de casinos, de guichets de paris, de services de bookmakers ou de salles de bingo et de machines à sous (à pièces ou non) dont les gains sont versés en espèces ; et

(viii) dont le but principal est la production ou la distribution active de supports pornographiques.

Comme indiqué ci-dessus, le Compartiment n'investira pas non plus aux côtés de Sponsors principaux affichant le score « Absence » dans le Tableau de bord ESG du Gestionnaire correspondant. Le Compartiment s'engage à éviter d'investir dans des sociétés dont les activités ne sont pas conformes aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention. En ce qui concerne les investissements directs du Compartiment dans des sociétés, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL évalueront, au cours de l'analyse de diligence raisonnable, si la société proposée respecte les Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention et refuseront d'investir dans des opportunités non conformes à ces directives. Lesdits Gestionnaires de portefeuille ont l'intention de déployer des efforts raisonnables d'un point de vue commercial pour surveiller la conformité aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention des investissements directs du Compartiment dans des sociétés, par le biais d'informations et de communications régulières adressées aux sociétés en portefeuille et aux Sponsors principaux. En soi, les investissements dans des sociétés qui interviennent comme fournisseurs, prestataires de services ou d'une autre manière auprès de sociétés non conformes aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention ne sont pas interdits en vertu de ces dernières.

Engagement

Les co-investissements du Compartiment seront généralement des investissements minoritaires, réalisés aux côtés d'un Sponsor principal qui contrôle ou a des droits de contrôle importants sur la société bénéficiaire des investissements. Dans l'ensemble, en tant qu'investisseur minoritaire, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL et le Compartiment disposeront de droits de gouvernance limités concernant les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les fonds et les comptes clients gérés par ces Gestionnaires de portefeuille ou leurs sociétés affiliées (autres que le Compartiment) sont des investisseurs existants dans les fonds des Sponsors principaux avec lesquels le Compartiment devrait co-investir. Les Gestionnaires de portefeuille concernés peuvent être amenés à dialoguer directement avec les Sponsors principaux dans le cadre de leurs relations, afin d'améliorer leur compréhension de la gestion des questions ESG au sein d'un Sponsor principal et de ses sociétés en portefeuille et d'encourager l'amélioration des processus ESG au sein dudit Sponsor principal dans la mesure jugée adéquate par les Gestionnaires de portefeuille.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les contraintes de la stratégie d'investissement appliquée pour sélectionner les investissements afin d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le Compartiment sont les suivantes :

- Le Compartiment investira uniquement aux côtés de Sponsors principaux ayant un score moyen pondéré selon le Tableau de bord ESG du Gestionnaire supérieur à la catégorie la plus basse (« Absence ») ;
- Le Compartiment investira uniquement dans des sociétés pour lesquelles l'Équipe d'investissement a mené la procédure d'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés ;
- Le Compartiment détiendra uniquement des investissements conformes aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention ;
- Le Compartiment s'engagera auprès des Sponsors principaux pour encourager l'amélioration des processus ESG.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Dans le cadre de son évaluation des pratiques de bonne gouvernance et conformément aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention, le Compartiment n'investira pas dans des sociétés identifiées comme étant en violation des principes du PMNU.

Les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL prévoient d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements. Les Équipes d'investissement évaluent les pratiques de bonne gouvernance durant le processus de diligence préalable à la réalisation des investissements, puis les surveillent périodiquement en vertu d'une procédure d'Évaluation des pratiques de bonne gouvernance exclusive.

Les facteurs de gouvernance relatifs aux sociétés bénéficiaires des investissements que les Équipes d'investissement suivent dans le cadre de l'Évaluation des pratiques de bonne gouvernance sont les suivants :

- Pratiques de gestion saines ;
- Respect des obligations réglementaires et fiscales : et
- Relations avec le personnel, y compris la rémunération du personnel.

Les co-investissements du Compartiment seront généralement des investissements minoritaires, réalisés aux côtés d'un Sponsor principal qui contrôle ou a des droits de contrôle importants sur la société bénéficiaire des investissements. Dans l'ensemble, en tant qu'investisseur minoritaire, les Gestionnaires de portefeuille et le Compartiment disposeront de droits de gouvernance limités concernant les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les fonds et les comptes clients gérés par ces Gestionnaires de portefeuille ou leurs sociétés affiliées (autres que le Compartiment) sont des investisseurs existants dans les fonds des Sponsors principaux avec lesquels le Compartiment devrait co-investir. Dans de telles circonstances, les Gestionnaires de portefeuille de NBEL et de NBAA peuvent être amenés à dialoguer directement avec les Sponsors principaux dans le cadre de leurs relations, afin d'améliorer leur compréhension de l'approche de la gouvernance des sociétés en portefeuille desdits Sponsors principaux et d'encourager l'amélioration de cette approche dans la mesure jugée appropriée par les Gestionnaires de portefeuille, sur la base des faits et circonstances constatés et de leur intention d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

S.O.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non, bien que les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL prennent en compte des facteurs de durabilité dans le cadre de leurs processus d'investissement, il existe actuellement des rapports limités et peu homogènes des sponsors de private equity sur les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (telles que décrites dans le SFDR). Par conséquent, bien que lesdits Gestionnaires de portefeuille et leurs Équipes d'investissement encouragent la publication de certains indicateurs de données ESG de base, notamment par le biais d'efforts volontaires tels que l'Initiative de convergence des données ESG, et surveillent les incidents déclencheurs de risques ESG importants dans les investissements du Compartiment, les principales incidences négatives ne sont pas officiellement prises en compte ni présentées dans des rapports à l'heure actuelle, compte tenu des défis liés aux données dans le secteur. Les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL conserveront leur position sur les principales incidences négatives examinées sur une base annuelle.



E. Proportion d'investissements

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

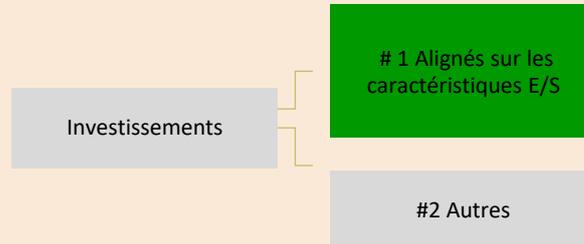
Les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL atteindront les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment en appliquant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement du Compartiment aux principaux investissements du Compartiment.

Par conséquent, dans le cadre du graphique ci-dessous, les investissements sont classés soit dans la catégorie « **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** » soit, dans le cas des liquidités, des quasi-liquidités et des outils de couverture, dans la catégorie « **#2 Autres** ».

La proportion minimale prévue d'investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment et décrites ci-dessus (**#1 Alignés sur les caractéristiques E/S**) est de 80 % de son actif total.

De manière générale, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif total dans d'autres investissements (**#2 Autres**).

Nonobstant ce qui précède, étant donné que la structure du Compartiment est un véhicule fermé avec une « période de lancement » (s'étendant de la date d'autorisation du Compartiment au deuxième anniversaire de la date de clôture finale du Compartiment [sauf prolongation conformément aux conditions légales du Compartiment]), le pourcentage réel des investissements de la catégorie « **#2 Autres** » (sous forme de liquidités) peut dépasser la valeur indiquée ci-dessus pendant la période de lancement. De temps à autre, dans le cadre de la conduite normale des affaires, le Compartiment détiendra des liquidités et des quasi-liquidités et pourra recourir à des instruments financiers dérivés comme outils de couverture.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

S.O.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères de l'Union européenne spécifiques.

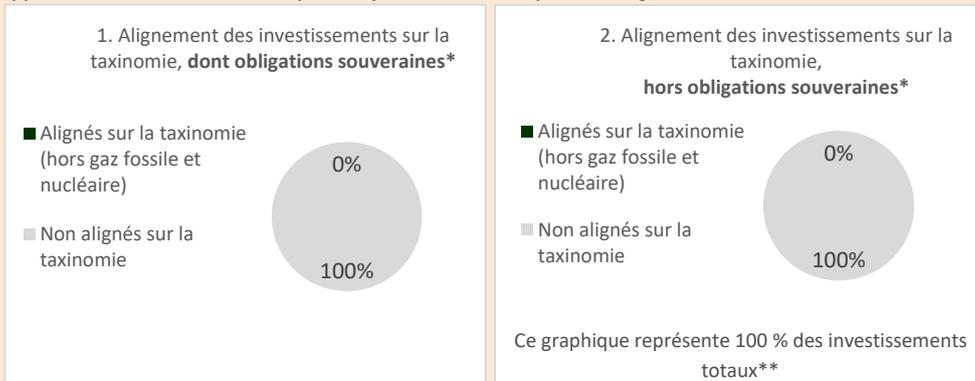
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.
 ** Dans la mesure où le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE, la proportion d'obligations souveraines dans le portefeuille du Compartiment sera sans incidence sur la proportion d'investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE incluse dans le graphique.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Dans la mesure où le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE, la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE est fixée à 0 %.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements réalisés par le Compartiment dans des sociétés seront alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par celui-ci.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » comprennent des liquidités et des quasi-liquidités et peuvent également inclure des outils de couverture. Ceux-ci n'incluent pas de garanties environnementales ni de garanties sociales.



F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les Équipes d'investissement assureront le suivi et présenteront aux investisseurs du Compartiment un rapport sur la performance des indicateurs de durabilité ci-dessus, à savoir : (i) le Tableau de bord ESG du Gestionnaire ; (ii) l'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés ; et (iii) les Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention.

Les Équipes d'investissement utilisent les indicateurs de durabilité ci-dessous pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales importantes alignées sur les facteurs ESG :

- Pourcentage d'investissements ayant un score moyen pondéré dans le Tableau de bord ESG du Gestionnaire supérieur à la catégorie la plus basse (« Absence ») ;
- Pourcentage d'investissements ayant fait l'objet d'une Évaluation des facteurs ESG des Sociétés par les Équipes d'investissement ;
- Pourcentage d'investissements conformes aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention.

Ces indicateurs de durabilité seront utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, et seront présentés aux investisseurs dans le rapport annuel du Compartiment, et inclus dans le rapport périodique du Compartiment (conformément aux exigences de l'Article 11 du SFDR).

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité sont-ils surveillés tout au long du cycle de vie du produit financier ?

Les investissements réalisés par le Compartiment feront l'objet d'un suivi continu afin de détecter les violations des critères ESG et les risques en temps réel, en tirant parti des capacités big data de tiers du Gestionnaire, ainsi qu'au moyen d'un questionnaire de suivi envoyé aux Sponsors au moins une fois par an, qui renseigne sur les questions ESG, notamment sur les changements importants éventuels dans les pratiques ou politiques ESG du Sponsor concerné ou sur l'existence d'événements déclencheurs de risques ESG au niveau de la société bénéficiaire des investissements. Le Gestionnaire peut être amené à dialoguer directement avec des Sponsors principaux (en raison des relations existantes du Gestionnaire avec lesdits Sponsors) afin d'améliorer la compréhension qu'il a de la gestion des questions ESG au sein du Sponsor concerné et de ses sociétés en portefeuille et afin d'encourager l'amélioration des processus ESG au sein du Sponsor concerné, dans la mesure

jugée adéquate par le Gestionnaire. Dans la mesure où le Gestionnaire identifie des questions ESG pertinentes et importantes auprès d'un Sponsor ou d'une société bénéficiaire des investissements à la suite d'un tel suivi, le Gestionnaire déterminera un plan d'action adéquat, y compris la sensibilisation du Sponsor sur le sujet en question, sur la base des faits et circonstances constatés et de son intention d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.



G. Méthodes

Quelles sont les méthodes utilisées pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Tableau de bord ESG du Gestionnaire

Conformément au Tableau de bord ESG du Gestionnaire, l'Équipe d'investissement attribue à chaque Sponsor principal un score moyen pondéré sur l'échelle des catégories évaluées (« Absence », « En phase initiale », « En phase de développement » ou « Intégré »), qui fait l'objet d'un suivi dans le temps et d'une comparaison avec des indices de référence exclusifs portant sur des sociétés homologues.

Le Tableau de bord ESG du Gestionnaire évalue l'engagement des Sponsors principaux en faveur de l'intégration de la thématique ESG en analysant des éléments probants tels que la documentation formelle de la philosophie et de l'engagement sur les questions ESG, une supervision spécifique des initiatives ESG, la prise en compte des facteurs ESG lors de la sélection, des processus de diligence et du suivi des investissements et/ou l'engagement et les initiatives sur les thèmes ESG au niveau du portefeuille sous-jacent, et/ou la mesure et le reporting de la performance ESG. Si la catégorie la plus basse du Tableau de bord ESG du Gestionnaire (« Absence ») est atteinte, le Sponsor principal sera considéré comme non aligné sur les caractéristiques promues.

Pour chaque Sponsor principal dans lequel le Compartiment investit, il émettra des questionnaires annuels aux fins du suivi des progrès réalisés sur les questions ESG avec ledit Sponsor principal au long de la période de détention des investissements.

Évaluation des facteurs ESG des Sociétés et suivi ESG

L'Évaluation des facteurs ESG des Sociétés repose sur la Matrice de matérialité exclusive de NB, qui définit les questions ESG importantes telles que celles dont les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL estiment qu'elles peuvent avoir une incidence positive ou négative (directement ou indirectement) sur la performance financière d'un investissement.

Les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment feront l'objet d'un suivi régulier afin de détecter les violations des critères ESG et les risques en temps réel, en tirant parti des capacités big data de tiers pertinentes des Gestionnaires, ainsi qu'au moyen d'un questionnaire de suivi envoyé aux Sponsors principaux au moins une fois par an, qui renseigne sur les questions ESG. Dans la mesure où les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL identifient des questions ESG pertinentes et importantes auprès d'un Sponsor principal ou d'une société bénéficiaire des investissements à la suite d'un tel suivi, ils détermineront un plan d'action adéquat, y compris la sensibilisation du Sponsor principal sur le sujet en question, sur la base des faits et circonstances constatés et de son intention d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Restrictions d'investissement

Le Compartiment a également adopté la Politique de prévention de NB Private Markets, en vertu de laquelle il n'investira pas sciemment dans des sociétés telles que décrites plus en détail à la section (d) Stratégie d'investissement. En outre, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL appliqueront des zones ou des seuils d'évitement renforcés conformément aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention, telles que décrites plus en détail à la section (d) Stratégie d'investissement. En outre, le Compartiment n'investira pas aux côtés de Sponsors principaux ayant obtenu le score « Absence » selon le Tableau de bord ESG du Gestionnaire.

En ce qui concerne les investissements directs du Compartiment dans des sociétés, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL évalueront, au cours de l'analyse de diligence raisonnable, si la société proposée respecte les Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention et refuseront d'investir dans des opportunités non conformes à ces directives. Lesdits Gestionnaires de portefeuille ont l'intention de déployer des efforts raisonnables d'un point de vue commercial pour surveiller la conformité aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention des investissements directs du Compartiment dans des sociétés, par le biais d'informations et de communications régulières adressées aux sociétés en portefeuille et aux Sponsors principaux. En soi, les investissements dans des sociétés qui interviennent comme fournisseurs, prestataires de services ou d'une autre manière auprès de sociétés non conformes aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention ne sont pas interdits en vertu de ces dernières.



H. Sources et traitement des données

Quelles sont les sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales ?

Les données ESG proviennent de plusieurs ensembles de données, notamment d'organisations financières internationales, de prestataires externes, d'informations publiées directement par les sociétés (par exemple rapports de développement durable, rapports annuels, documents réglementaires et sites Internet des sociétés), d'informations indirectes sur les sociétés (par exemple données publiées par des organismes publics, des associations industrielles et commerciales et des fournisseurs tiers de données financières), d'agences de développement et de prestataires de recherche ESG spécialisés.

Les Équipes d'investissement sont en mesure de tirer parti des capacités et des ressources ESG étendues de l'entreprise, notamment la Politique ESG ainsi que les données et analyses ESG. En outre, l'équipe big data de Neuberger Berman travaille en collaboration avec l'Équipe d'investissement pour identifier les sources de données innovantes et non traditionnelles susceptibles de fournir des informations supplémentaires. Nous continuons à identifier des données et des recherches supplémentaires susceptibles d'améliorer notre analyse.

Aucune mesure supplémentaire n'est actuellement mise en œuvre par les Équipes d'investissement pour garantir la qualité des données, celles-ci étant fournies principalement par les Sponsors principaux (à la fois au niveau du general partner et de la société sous-jacente), dont les connaissances et l'expertise sont jugées suffisamment solides pour fournir des données précises et fiables. Dès réception des données des Sponsors principaux, les équipes chargées des transactions et l'Équipe d'investissement ESG traitent les données en interne avant de procéder à leur évaluation, généralement qualitative, en fonction du type de données reçues.

Nous pensons que l'estimation ne concernera qu'une faible proportion de données. La proportion de données estimée dépendra de la composition des sociétés bénéficiaires des investissements, c'est-à-dire de la nature de leurs activités et des secteurs dans lesquels elles opèrent. La disponibilité et la qualité des données s'amélioreront selon nous au gré de l'évolution du marché ainsi que des méthodes de collecte et de reporting des données.



I. Limites aux méthodes et aux données

Quelles sont les limites aux méthodes et aux sources de données ?

Les limites aux méthodes et aux données comprennent entre autres le manque de standardisation et le reporting limité et peu homogène des sponsors de private equity.

Ainsi, le Gestionnaire et les Équipes d'investissement encouragent la publication de certains indicateurs de données ESG de base, notamment par le biais d'efforts volontaires tels que l'Initiative de convergence des données ESG, et surveillent les incidents déclencheurs de risques ESG importants dans les investissements du Compartiment afin d'améliorer la normalisation et l'homogénéité des rapports au fil du temps.

En outre, le Gestionnaire peut être amené à dialoguer directement avec les Sponsors principaux (dans le cadre des relations existant entre le Gestionnaire et ces Sponsors) afin d'améliorer sa compréhension de la gestion des questions ESG au sein du Sponsor et de ses sociétés en portefeuille et d'encourager l'amélioration des processus ESG. Dans la mesure où le Gestionnaire identifie des questions ESG pertinentes et importantes auprès d'un Sponsor ou d'une société bénéficiaire des investissements à la suite d'un tel suivi, le Gestionnaire déterminera un plan d'action adéquat, y compris la sensibilisation du Sponsor sur le sujet en question, sur la base des faits et circonstances constatés et de son intention d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Neuberger Berman a la conviction que ces limites n'affectent pas la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales. Les caractéristiques environnementales et sociales de chaque opportunité d'investissement sont évaluées en détail, conformément à nos cadres internes et au moyen de diverses sources de données, en tenant également compte de ces limites (le cas échéant).



J. Diligence raisonnable

Quelle est la diligence raisonnable appliquée aux actifs sous-jacents ?

Le Gestionnaire estime que le moyen le plus efficace pour les Équipes d'investissement d'intégrer les facteurs ESG dans un processus d'investissement est d'intégrer les facteurs ESG dans un processus de diligence raisonnable et de gestion continue de portefeuille. Ainsi, les Équipes d'investissement sont chargées de rechercher et d'intégrer les questions ESG dans le processus de prise de décision d'investissement. Les Équipes d'investissement sont chargées de réaliser l'analyse ESG et le Comité d'investissement est chargé de prendre en compte les facteurs ESG dans le cadre de leur évaluation globale de l'investissement.

Avant de réaliser des investissements, l'Équipe d'investissement soumettra le Sponsor principal à un processus de diligence raisonnable qu'elle jugera justifié et approprié sur la foi des faits et circonstances applicables à chaque investissement. Sur la base du processus de diligence raisonnable initial du Tableau de bord ESG du Gestionnaire, l'Équipe d'investissement attribue à chaque Sponsor principal un score ESG moyen pondéré, qui fait l'objet d'un suivi dans le temps et d'une comparaison avec les indices de référence exclusifs portant sur des sociétés homologues. Les Sponsors principaux qui obtiennent un score moyen pondéré dans la catégorie « Absence » ne sont pas éligibles à l'investissement.

L'Équipe d'investissement soumettra les sociétés bénéficiaires des investissements à l'Évaluation des facteurs ESG des sociétés afin d'identifier les facteurs ESG spécifiques au secteur susceptibles d'avoir une importance financière majeure pour une société donnée en référence aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, en utilisant des analyses internes, des contrôles, des outils et des sources de données (selon les cas).

Le Compartiment s'engage à éviter d'investir dans des sociétés dont les activités ne sont pas conformes aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention.

Les Équipes d'investissement évalueront également les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements durant le processus de diligence raisonnable, puis les surveilleront périodiquement, en vertu d'une procédure d'Évaluation des pratiques de bonne gouvernance exclusive. Dans le cadre de son évaluation des pratiques de bonne gouvernance et conformément aux Directives d'investissement du Compartiment en matière de prévention, le Compartiment n'investira pas dans des sociétés identifiées comme étant en violation des principes du PMNU.

Après l'investissement, un questionnaire de surveillance annuel sera envoyé aux Sponsors principaux bénéficiaires des investissements du Compartiment aux fins du suivi des progrès réalisés sur les questions ESG tout au long de la période de détention des investissements. En outre, et dans le cadre de la diligence raisonnable, l'Équipe d'investissement surveille régulièrement les sociétés bénéficiaires des investissements afin de détecter les violations des critères ESG.

L'Équipe d'investissement ESG de Neuberger Berman fournit des conseils d'experts, des ressources et une formation aux professionnels de l'investissement au cours du processus d'investissement et travaille à l'amélioration continue des pratiques ESG de l'entreprise. En partenariat avec l'Équipe d'investissement ESG de l'entreprise, les Équipes d'investissement sont formées aux meilleures pratiques et aux conseils en matière de diligence raisonnable ESG au moins une fois par an, mais souvent plus fréquemment. Les professionnels de l'investissement possédant une expertise approfondie en matière d'ESG et d'investissement d'impact dialoguent régulièrement avec les gestionnaires de fonds et les équipes chargées des transactions pour améliorer les capacités de diligence raisonnable ESG et diffuser des connaissances pratiques.

Les Équipes d'investissement travaillent en étroite collaboration avec l'Équipe d'investissement ESG pour garantir le respect des meilleures pratiques du secteur en matière d'intégration ESG dans le processus de diligence raisonnable. Les Équipes d'investissement organisent des réunions régulières avec l'Équipe d'investissement ESG dans le but d'améliorer continuellement la sensibilisation et la diligence ESG. Plus précisément, l'Équipe d'investissement ESG a régulièrement organisé des séminaires avec les Équipes d'investissement pour les former à l'amélioration de la mise en œuvre du cadre ESG exclusif pour le private equity. L'Équipe d'investissement ESG rencontrera régulièrement l'Équipe d'investissement en private equity afin d'encourager l'adoption des meilleures pratiques du secteur dans nos processus d'investissement en private equity.

Tous les points ci-dessus comprennent des contrôles internes mis en place dans le cadre du processus de diligence raisonnable et de surveillance continue.



K. Politiques d'engagement

Des activités d'engagement font-elles partie de la stratégie d'investissement environnementale ou sociale ?

Oui

Non

Quelles sont les politiques d'engagement ?

Les co-investissements du Compartiment seront généralement des investissements minoritaires, réalisés aux côtés d'un Sponsor principal qui contrôle ou a des droits de contrôle importants sur la société bénéficiaire des investissements. Dans l'ensemble, en tant qu'investisseur minoritaire, les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL et le Compartiment disposeront de droits de gouvernance limités concernant les sociétés bénéficiaires

des investissements du Compartiment. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les fonds et les comptes clients gérés par ces gestionnaires de portefeuille ou leurs sociétés affiliées (autres que le Compartiment) sont des investisseurs existants dans les fonds des Sponsors principaux avec lesquels le Compartiment devrait co-investir. Les Gestionnaires de portefeuille concernés peuvent être amenés à dialoguer directement avec les Sponsors principaux dans le cadre de leurs relations, afin d'améliorer leur compréhension de la gestion des questions ESG au sein d'un Sponsor principal et de ses sociétés en portefeuille et d'encourager l'amélioration des processus ESG au sein dudit Sponsor principal dans la mesure jugée adéquate par les Gestionnaires de portefeuille.

Les investissements réalisés par le Compartiment feront également l'objet d'une surveillance régulière afin de détecter les violations ESG et les risques en temps réel, y compris en ce qui concerne les controverses liées à la durabilité au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. Dans la mesure où les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et NBEL identifient des questions ESG pertinentes et importantes auprès d'un Sponsor principal ou d'une société bénéficiaire des investissements à la suite d'un tel suivi, ils détermineront un plan d'action adéquat, y compris la sensibilisation du Sponsor principal sur le sujet en question, sur la base des faits et circonstances constatés et de son intention d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.



L. Indice de référence

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Oui

Non, aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit et des rapports périodiques sont accessibles sur le site internet :

<https://www.nb.com/en/gb/products/private-markets-funds/eltif>